



**Délibération N° 4
Du Bureau Syndical du 05 septembre 2022**

Lundi 05 septembre 2022, à 10h00, le Bureau Syndical, s'est réuni à PRIVAS, sous la présidence de M. Patrick COUDENE.

NOM, PRENOM	PRESENT	EXCUSE	ABSENT	NOM, PRENOM	PRESENT	EXCUSE	ABSENT
SABATIER R. (VP)	X			COULMONT H.		X	
BULINGE JP. (VP)	X			ROUYEYROL B.		X	
LEYNAUD J. (VP)	X			HERNANDEZ C.		X	
VALLA M. (VP)	X			REVEL F.		X	
SCHERER A. (VP)	X			PEYRACHE A.		X	
CHAZE M. (VP)	X						
BOUSCHON M. (VP)	x						

OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION D'UNE CENTRALE DE PRODUCTION PHOTOVOLTAÏQUE SUR LE SITE DU SATEX A PRADES POUR LE COMPTE DE LA CDC ASV

Le Président rappelle que la Communauté de Communes Ardèche des Sources et Volcans (CDC ASV) a confié au Syndicat Départemental d'Énergie de l'Ardèche (SDE07) une mission de mandat d'ouvrage pour la construction d'une centrale de production photovoltaïque sur le site du SATEX à PRADES.

Cette installation photovoltaïque d'une puissance de 190KWc viendra compléter les 2 autres installations du site qui aura une puissance cumulée de 390 KWc.

Le Président indique que conformément à la convention de mandat, le SDE07 a lancé une consultation visant à choisir les entreprises qui réaliseront ce chantier.

L'Avis d'Appel Public à la concurrence concernant ce marché a été publié sur la plateforme de dématérialisation <https://www.achatpublic.com> en date du 22 juin 2022 et sur un journal d'annonces légale (Dauphiné Libéré) en date du 27 juin 2022.

Les offres étaient à rendre pour le 22 juillet 2022 à 12h.

Le Président informe le bureau syndical que 2 plis ont été transmis avant la date limite de réception via la plateforme de dématérialisation.

La séance d'ouverture des plis a eu lieu au siège du SDE07 en date du 11 août 2022.

Offres des 2 candidats :

1. ID SOLAIRE, offre initiale à 205 452 euros HT
2. ENTREPRISE GARDOISE, offre initiale à 226 787.20 euros HT

Le Président indique que les offres des 2 candidats avaient une erreur arithmétique. La dernière ligne du PGD n'était pas comptabilisée.

Après demande de confirmation auprès des 2 candidats, les offres prises en compte sont les suivantes :

ID SOLAIRE - 205 952 HT

ENTREPRISE GARDOISE - 227 407.2 HT

Le Président informe le bureau syndical qu'une analyse des offres, a été réalisée par les services du SDE07 et présente ainsi le classement final.

Candidats	Barème de points	SAS ID SOLAIRE	ELECTRICITE GARDOISE
Note Prix	40,00	40,00	36,53
Note Qualité technique	50,00	50,00	38,00
Pénalités	-10,00	0,00	-10,00
Note Délais	10,00	9,00	10,00
Note finale des offres		99,00	74,53
Classement		1	2

Le classement final est le suivant :

1. ID SOLAIRE, Note finale attribuée 99 points
2. ELECTRICITE GARDOISE, Note finale attribuée 74.53 points

Le Président propose ainsi de retenir, l'offre du candidat ID SOLAIRE ayant obtenu la note de 99/100 pour un montant de 205 952 euros HT avec un écart de moins 2.25% par rapport à l'estimation du SDE07.

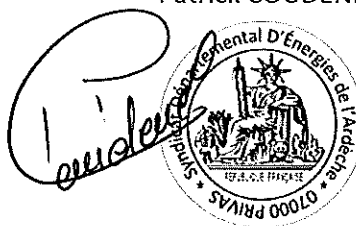
Le Président indique que la CDC ASV a donné son accord de principe sur ce choix par courriel du 23 août 2022.

Le bureau syndical :

- DECIDE de retenir, l'entreprise ID SOLAIRE pour un montant de 205 952 euros HT;
- AUTORISE le Président du SDE07 à signer le marché correspondant avec le candidat retenu.

Ainsi fait et délibéré,

Le Président,
Patrick COUDENE



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en Préfecture leet de sa publication ou notification le



**MARCHE DE TRAVAUX PHOTOVOLTAÏQUE POUR LE COMPTE DE LA CDC ASV – SATEX
TRANCHE 3**

ANALYSE DES OFFRES

Mandataire : SDE07

Maître d'ouvrage : CDC ASV

Consultation : 22/06/2022 sur achatpublic et 27/06/2022 sur le JAL Dauphiné Libéré

Limite réception des plis : 22/07/2022 à 12h

Ouverture des plis : 11/08/2022

Nbre de plis déposés : 2

Objet du marché :

Réalisation d'une centrale de production photovoltaïque raccordée au réseau, sur le site du SATEX à PRADES pour une puissance de 190 KWc.

Critères de notation :

1. Prix des prestations sur 40 points
2. Qualité technique sur 50 points
3. Délais de réalisation sur 10 points

Pénalité de 10 points relative à la trame et au nombre de pages du mémoire technique (cf RC).

1. ANALYSE DES OFFRES

Prix des prestations sur 40 points

2 Offres reçues :

1. ID SOLAIRE, offre à 205 452 euros HT
2. ENTREPRISE GARDOISE, offre à 226 787.20 euros HT

Il apparait pour les 2 candidats une erreur arithmétique :

ID SOLAIRE

205 952 HT au lieu de 205 452 HT

ENTREPRISE GARDOISE

227 407.2 HT au lieu de 226 787.2 HT

AR Prefecture

007-250700358-20220905-2022183-DE

Reçu le 16/09/2022

Publié le 16/09/2022

Il s'agit pour les 2 d'une erreur de formule dans le DPGF. La dernière ligne n'est pas comptabilisée

Montants des offres corrigés à prendre en compte pour l'analyse :

ID SOLAIRE - 205 952 HT

ENTREPRISE GARDOISE - 227 407.2 HT

Notation Prix des prestations :

Candidats	Barème de points	SAS ID SOLAIRE	ELECTRICITE GARDOISE
Note Prix	40,00	40,00	36,53
Prix en €.HT		205 952,00 €	227 407,20 €
Puissance totale de l'installation (Wc)		190 755	192 375
Coût du Wc installé (euros HT/Wc)		1,08 €	1,18 €

Le prix a été noté avec la formule suivante : Note prix = 40 X (1-(Coût du Wc du candidat -- Coût du Wc minimum) / Coût du Wc du candidat)

Le terme « Coût du Wc du candidat » correspond au Coût total du Wc du candidat dont l'offre est examinée et le terme « Coût du Wc minimum » correspond au Coût total du Wc de l'offre la moins-disante. Dans le cas où l'offre la moins-disante est jugée anormalement basse, le Coût du Wc minimum sera celui de la seconde offre la moins-disante.

La note « Montant forfaitaire des prestations » de l'offre sera arrondie au centième immédiatement supérieur, avec deux décimales.

Qualité technique sur 50 points

La qualité technique de l'offre est notée sur 50 points à partir du mémoire technique remis par le candidat (en respectant la trame présentée à l'article 6.4 du rc), suivant la pondération des sous-critères énoncés ci-dessous :

Qualité et performance de l'installation proposée : L'appréciation se fera d'une manière globale au vu : <ul style="list-style-type: none"> - de la productivité annuelle de l'installation ; - du rendement des modules photovoltaïques et des onduleurs ; - de la baisse de rendement des modules ; - de la durée de garantie en années des modules photovoltaïques ; - de la durée de garantie en année des onduleurs ; 	20 points
Organisation et Méthodologie: Elle sera appréciée au regard de l'organisation, de la méthodologie et des moyens mis en œuvre pour respecter les prescriptions du cahier des charges	10 points
Qualité de la maintenance proposée : Elle sera appréciée au regard de la maintenance qui sera proposée par le candidat	10 points

AR Prefecture

007-250700358-20220905-2022183-DE
Reçu le 16/09/2022
Publié le 16/09/2022

Qualifications et Références :	10 points
Elles sont appréciées au regard de la composition de l'équipe, de la qualité des compétences et des références proposées par le candidat	

Chaque sous-critère pourra être noté jusqu'au demi-point.

Une note technique est calculée selon la formule suivante : $\text{Note technique} = 50 \times (1 + (\text{qualité technique candidat} - \text{qualité technique maximum}) / \text{qualité technique maximum})$

Le terme « qualité technique candidat » correspond à la qualité technique du candidat dont l'offre est examinée et l'expression « qualité technique maximum » correspond à la note du candidat ayant obtenu la meilleure note au critère « qualité technique ».

La note « Qualité technique » de l'offre sera arrondie au centième immédiatement supérieur, avec deux décimales.

A noter qu'une pénalité est appliquée de 10 points si le candidat ne respecte pas la trame proposée et le nombre de page de son mémoire technique.

Candidat ID SOLAIRE

Item	Commentaire	Notation
Qualité et performance des installations	Puissance installée : 471 modules de 405WC, soit 190,76 KWc. Calepinage permet d'avoir une coursive d'1m préconisée par le SDIS. Surface totale 905 m2 de modules. Modules : TRINA SOLAR monocristallin de 405Wc, 471 modules à installer Onduleur : 2 onduleurs SE90K de la marque SOLAREEDGE avec optimiseurs P850 Système fixation : DOME SOLAR type ROOF SOLAR avec ETN, permet de totaliser une charge de 13,5 Kg/m2 soit <15 exigé dans CCTP Production annuelle : 219 631 KWh Production sur 20 ans : 4 392 571 KWh Productivité : 1 151 KWh/KWc Rendement modules :21,1% soit >20% exigé dans CCTP Baisse de rendement 92% à 12 ans et 84,8% à 25 ans Rendement onduleur moyen européen 98% Garantie modules : 15 ans Garantie onduleurs : 12 ans et 25 ans pour les optimiseurs Monitoring : système solaredge Ecran d'affichage : Mise en place d'un concentrateur sur les 2 autres centrales, puis affichage sur l'écran siebert déjà en place	20
Organisation et méthodologie	Organisation : 5 points Equipements de sécurité, bonne gestion des déchets, tests et contrôles en fin de chantier Méthodologie : 5 points Mise en sécurité du chantier avec un échafaudage et ligne de vie. Utilisation d'une grue, une partie du parking sera sécurisée.	10

Qualité de la maintenance proposée	<ul style="list-style-type: none"> • Vérification et resserrage des connectiques AC et DC • Test des strings (tension circuit ouvert et fermé, tension entre polarités et terre) • Test de la résistance de terre et de la continuité de terre sur l'ensemble de l'installation • Thermographie des boîtiers AC et DC pour recherche des points chauds • Vérification du fonctionnement de l'onduleur • Vérification des parafoudres • Vérification de l'arrêt d'urgence et de l'alarme technique • Nettoyage de l'onduleur • Nettoyage des coffrets de protection électrique • Vérification du fonctionnement d'éléments • Vérification du champ de modules et de la structure d'intégration avec location d'une escelle ou équivalent si besoin. • Évaluation du besoin ou non de nettoyage des modules sur toiture. • Contrôle de l'état général du local onduleur (poussière, nuisibles, système d'aération) • Contrôle visuel de l'environnement direct de l'installation et en particulier des ombres portées par la végétation • Analyse de la performance de l'installation globale et par onduleur • Transmission d'un rapport annuel d'intervention maintenant les éventuelles opérations de maintenance curative à prévoir 	10
Qualifications et références	Qualifications : Certification QUALIBAT PV <250KWc. 5 points Références : Présentation d'une liste de références d'installation de puissance 9 à 100 KWc. 5 points	10
TOTAL		50

Notation Qualité technique : 50

Candidat ENTREPRISE GARDOISE

Item	Commentaire	Notation
Qualité et performance des installations	<p>Puissance installée : 475 modules de 405 Wc soit 192,37 KWc Modules : DUALSUN monocristallin de 405Wc, 475 modules à installer. Surface totale de 920 m² de modules. Onduleur : 2 onduleurs HUAWEI SuN2000 100KTL Système fixation : SOPRASOLAR modèle Fix Evo Tilt, avis technique, permet de totaliser une charge ? daN/m² Production annuelle : 252 000 KWh Production sur 20 ans : pas d'information KWh Productivité : 1310 KWh/KWc Rendement modules : 20,91% soit >20% exigé dans CCTP Baisse de rendement 84,8 % à 25 ans Rendement onduleur moyen européen 98,6% Garantie modules : 25 ans Garantie onduleurs : 20 ans Monitoring : SYstème Smart Logger de la marque HUAWEI Ecran d'affichage : pas d'information</p>	18
Organisation et méthodologie	<p>Organisation : 5 points Chantier à faible nuisance, sécurité conforme</p> <p>Méthodologie : 5 points Méthodo conforme pour ce projet</p>	10
Qualité de la maintenance proposée	Aucune information	0
Qualifications et références	<p>Qualifications : 5 points Qualifelec SPV >250KVA Références : 5 points Présentation d'une liste de référence de puissance importante</p>	10
TOTAL		38

Notation Qualité technique : 38

AR Prefecture

007-250700358-20220905-2022183-DE
Reçu le 16/09/2022
Publié le 16/09/2022

Pénalité trame du mémoire technique :

ID SOLAIRE

Trame du mémoire et nombre de page conforme – aucune pénalité

ENTREPRISE GARDOISE

Trame mémoire non conforme, nb de pages >20 avec les annexes –pénalité de 10 points

Délais de réalisation sur 10 points

Ce critère est apprécié au vu du calendrier prévisionnel et des délais présentés par le candidat dans son mémoire technique pour la réalisation de cette opération.

Candidat ID SOLAIRE

Délais	27 jours	9
--------	----------	---

Notation délais de réalisation : 9

Candidat ENTREPRISE GARDOISE

Délais	25 jours	10
--------	----------	----

Notation délais de réalisation : 10

Récapitulatif :

Candidats	Barème de points	SAS ID SOLAIRE	ELECTRICITE GARDOISE
Note Prix	40,00	40,00	36,53
Note Qualité technique	50,00	50,00	38,00
Pénalités	-10,00	0,00	-10,00
Note Délais	10,00	9,00	10,00
Note finale des offres		99,00	74,53
Classement		1	2

2. PROPOSITION D'ATTRIBUTION

Il est proposé de retenir le candidat SAS ID SOLAIRE pour un montant total de marché de 205 952 euros HT.

L'offre proposée par l'entreprise ID SOLAIRE est conforme au cahier des charges et elle est jugée technico économiquement intéressante.

A Privas le 22 Août 2022

Pour le Président du D.E.S.E.07
et par délégation
La Directrice Générale Adjointe

S. LALANDE

